

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Claude FERRATO

Secrétaire de séance :

N° 7 Pôle Espoirs Canoë-kayak : attribution d'une subvention exceptionnelle pour la saison sportive 2024

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 21 décembre 2023, le Bureau exécutif de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a approuvé l'attribution d'une subvention de 5 500 € à l'association Pôle Espoirs Canoë-kayak de Pau pour l'année sportive 2024.

Le Pôle Espoirs de Pau est un maillon essentiel de la filière d'excellence Eaux-Vives et fait partie intégrante du projet de Performance de la Fédération Française de Canoë-kayak.

Il participe à l'accompagnement et au suivi des jeunes athlètes, tous inscrits sur liste ministérielle dans les catégories Espoirs et Relève, et leur permet d'accéder et de performer sur les grandes compétitions internationales.

Le Pôle s'adresse à des jeunes sportifs de 15 à 18 ans, encadrés par une équipe spécialisée dans la discipline. En 2024, le Pôle compte 13 jeunes athlètes triés sur le volet dont 10 sont domiciliés dans l'agglomération. Il demeure le seul Pôle en France à apporter une complémentarité au site olympique de Vaires-sur-Marne.

Sur la base d'un budget 2024 de 69 450 €, l'association enregistre cette année une diminution des subventions de la part de la Région et du Département. Aussi, pour lui permettre de rester leader dans son domaine et terminer la saison sportive 2024 dans les meilleures conditions, le Pôle sollicite la CAPBP pour une aide exceptionnelle de 500 €.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 15 novembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Pôle Espoirs Canoë-Kayak de Pau au titre de l'année sportive 2024 ;**
- 2. Décider que cette dépense sera assurée par les crédits inscrits au budget principal 2024, chapitre 65, fonction 325, article 65741.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU